

## COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SESSIONS DES 14 ET 15 AVRIL 2015 A 19H00 A FRESNOY-AU-VAL

Le Conseil Communautaire du Sud-Ouest Amiénois s'est réuni en sessions les 14 et 15 avril 2015 à 19h00 en la salle des fêtes de Fresnoy-au-Val, sous la Présidence d' Alain DESFOSSÉS.

### Session du 14 avril 2015 :

**Délégués titulaires :** NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, ROUILLARD François, LOEUILLET Paulette, VAUDET Déborah, FORMET Thierry, LENEL Marcel, VAN DYCKE Roseline, HEBERT Thierry, DESBIENDRAS Alain, DUPUIS Éric, MICHEL Géraldine, IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, POIRE Jean-Paul, DUTITRE Philippe, GUILBERT Jackie, LESUR Alain, CELISSE Gérard, STOTER Jean-Jacques, BOUCRY Firmin, DUMEIGE Yannick, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, CHOPIN Jean-Pierre, LOUIS Claude, DE SAINT GERMAIN Lyliane, LOUART Usmée, CHELLE POIRET Sabine, FURGEROT Christian, GUILBERT Joël, DESFOSSÉS Alain, GOETHALS Eddy, VASSEUR Dany, BODERAU Etienne, FROIDURE James, SINOQUET Céline, PASCHAL Benoît, SANGNIER Bertille, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, LEFEUVRE Jannick, BOSREDON Philippe, DESPREAUX Xavier, NOPPE Robert, DENEUX Gérard, GERAUX Christophe, CHARBONNIER Sylvain, COSETTE Jean-Paul, TURLOT Jean-Marie, MAGNIER Dominique, DEMARQUET Jean-Pierre, SAELENS Willy, DELAIRE Rose-France, TRABOUILLET Romuald, LEDAIN Rose-Marie, AUZOU Emmanuel, D'HAILLECOURT Bernard, DEWAELE Marc, DUFEUILLE Martine, SNAUWAERT Jean-Marie, LABESS Jean-Marc, NOUGEIN Laurence, GAILLET Gérard, CAUX Gaël, VILTART Vincent, CORDIER Michel, LEROY Loïc, HESSE Hervé, MORAIN Bernard, WATELAIN Philippe, HETROY Maxime.

**Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires :** DRUOT Patrick (suppléant de LOUVARD Annie), PERTRISSARD Lucette (suppléante de DOINEL Michel), PLANQUETTE Daniel (suppléant de MICHAUX Colette), FRANCHOIS Serge (suppléant de CALIPPE Sylviane).

**Délégué titulaire ayant donné pouvoir :** LECLERCQ Geneviève (pouvoir à LEDAIN Rose-Marie).

**Étaient absents ou excusés :** SOUMILLON Gilles, THIVERNY François, TEN Alexis, AVET Hubert, BLAREL Marc, PERIMONY Yves, QUILLEN T Jean-Claude, LECLERE Jean-Claude, DESMAREST Gérard et MARIAGE Bruno.

**Secrétaire de séance :** Gaël CAUX.

### Ordre du jour :

1. Installation d'un nouveau délégué communautaire
2. Approbation du compte rendu du 17 décembre 2014
3. Approbation du compte rendu du 18 février 2015
4. Finances/Budget
  - 4.1. Budget principal : compte administratif 2014
  - 4.2. Budget principal : compte de gestion du Receveur
  - 4.3. Budget principal : affectation du résultat
  - 4.4. Clé de répartition 2015
  - 4.5. Fixation des taux de fiscalité directe 2015
  - 4.6. Budget principal : budget primitif 2015
5. Suspension de séance – reprise de la session le 15 avril 2015 à 19h00 en la salle des Fêtes de Fresnoy-au-Val.

## **6. Finances/Budgets annexes**

- 6.1. *Budget plateforme de mobilité : compte administratif 2014*
- 6.2. *Budget plateforme de mobilité : compte de gestion du Receveur*
- 6.3. *Budget plateforme de mobilité : affectation du résultat*
- 6.4. *Budget plateforme de mobilité : budget primitif 2015*
- 6.5. *Budget assainissement : compte administratif 2014*
- 6.6. *Budget assainissement : compte de gestion du Receveur*
- 6.7. *Budget assainissement : affectation du résultat*
- 6.8. *Budget assainissement : budget primitif 2015*
- 6.9. *Budget Z.A.C : budget primitif 2015*
- 6.10. *Budget ordures ménagères : compte administratif 2014*
- 6.11. *Budget ordures ménagères : compte de gestion du Receveur*
- 6.12. *Budget ordures ménagères : affectation du résultat*
- 6.13. *Budget ordures ménagères : budget primitif 2015*
- 6.14. *Budget entretien de communes : Compte administratif 2014*
- 6.15. *Budget entretien de communes : compte de gestion du Receveur*
- 6.16. *Budget entretien de communes : affectation du résultat*
- 6.17. *Budget entretien de communes : budget primitif 2015*
- 6.18. *Budget prestation informatique : compte administratif 2014*
- 6.19. *Budget prestation informatique : compte de gestion du Receveur*
- 6.20. *Budget prestation informatique : affectation du résultat*
- 6.21. *Budget prestation informatique : budget primitif 2015*

## **7. DIRECTION**

- 7.1. *Modification du tableau indicatif des emplois*
- 7.2. *Réalisation du document unique*
- 7.3. *Adhésion au CPIE*

## **8. CULTURE**

- 8.1. *Le Trianon*
- 8.2. *Tarifification du BD Concert*

## **9. SPANC**

- 9.1. *Formation CERTIPHYTO : demande de remboursement aux communes.*

## **10. REOM**

- 10.1. *SMIRTOM Picardie OUEST, modification des statuts.*

## **11. Pôle Médico-Social d'Hornoy-le-Bourg**

- 11.1. *Appel à un prestataire de service pour le recrutement d'un praticien médical.*

## **12. Informations**

- 13.1 *Subvention attribuée dans le cadre de l'OPAH*
- 13.2 *Instruction des autorisations du droit des sols*
- 13.4 *Carnaval d'Airaines –Edition 2015.*
- 13.3 *Réunion des maires*
- 13.4 *Réunion des Syndicats des Eaux*

## **14 Question supplémentaire**

## **15 Lieu du prochain conseil communautaire**

\*\*\*\*\*

Le quorum étant atteint le Président ouvre la séance. Le Président souligne que la commune de Fresnoy-au-Val est heureuse d'accueillir le Conseil Communautaire. Il rappelle que la séance est enregistrée et demande à chaque personne souhaitant prendre la parole de décliner son identité et la commune qu'elle représente.

Le Président invite ensuite le Conseil Communautaire à désigner un secrétaire de séance pour les deux sessions. Gaël CAUX, commune de Riencourt, propose sa candidature que le Conseil investit à l'unanimité.

### **1. Ajout de deux points supplémentaires à l'ordre du jour de la séance.**

Le Président propose à l'Assemblée l'ajout de deux points supplémentaires à l'ordre du jour de la session du 15 avril, portant sur la création d'un budget annexe pour la Z.A.C. et la participation du SPANC aux travaux de réhabilitation de l'assainissement non collectif.

En l'absence de remarque, le Président soumet au vote la modification de l'ordre du jour de la séance.

***Le Conseil Communautaire à l'unanimité invite son Président à ajouter les points repris ci-dessus à l'ordre du jour de la séance.***

### **2. Installation d'un nouveau délégué communautaire**

Le Président propose suite à la démission de Mme ROUSSEL Anne-Delphine de procéder à l'installation d'un nouveau délégué pour la commune d'Airaines en la personne de Mme LOEUILLET Paulette, laquelle intégrera la commission « Bien vieillir » toujours en remplacement de Mme ROUSSEL Anne-Delphine.

***Le Conseil Communautaire unanime déclare installer dans sa fonction  
- Déléguée titulaire, commune d'Airaines : LOEUILLET Paulette***

### **3. Approbation du compte rendu du 17 décembre 2014**

Alain Desfosses, Président, demande à l'Assemblée de se prononcer sur le compte-rendu du Conseil Communautaire du 17 décembre 2014. Aucune remarque n'est formulée. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

### **4. Approbation du compte rendu du 18 février 2015**

Alain Desfosses, Président, demande à l'Assemblée de se prononcer sur le compte-rendu du Conseil Communautaire du 18 février 2015. Aucune remarque n'est formulée. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

## **5. FINANCES/BUDGET**

### **5.1. Budget principal : compte administratif 2014**

Le Président informe l'Assemblée que chaque vice-président va présenter les chiffres relevant de sa compétence. Il précise que le budget a été construit en prévoyant une petite hausse des impôts de 3,4 % compte tenu de la diminution des recettes, soit 100 000 € de recettes fiscales supplémentaires. A titre d'exemple concret, cette augmentation pour un couple avec deux enfants sera environ de 15 €. Il propose que soit présenté dans un premier temps le budget et ensuite le vote des taux. Il informe l'Assemblée que le bureau a émis un avis unanime sur cette hausse.

Concernant la clé de répartition, il informe les nouveaux délégués que la clé de répartition vise à répartir les charges de fonctionnement du budget principal sur les différents services, ainsi que sur la participation des budgets annexes au budget principal.

*Puis le Président invite chaque vice-président à présenter les éléments budgétaires de leur section, à la fois le compte administratif 2014 et la proposition de budget primitif 2015.*

### **Service AMD**

Marc Dewaele, Vice-président en charge du service aux personnes, présente les éléments budgétaires du service « Aide à domicile ».

### **Service Téléalarme**

*Marc Dewaele*, Vice-président en charge du service aux personnes, présente les éléments budgétaires du service « Téléalarme ».

### **Service Portage de repas**

*Marc Dewaele*, Vice-président en charge du service aux personnes, présente les éléments budgétaires du service « Portage de repas ».

### **Service SAVD**

*Marc Dewaele*, Vice-président en charge du service aux personnes, présente les éléments budgétaires du service « SAVD ».

### **Service Voirie**

*Thierry Hébert*, Vice-président en charge de la voirie, présente les éléments budgétaires du service « Voirie ».

*Romuald Trabouillet*, commune de Poix-de-Picardie demande à M. Hébert de donner des indications sur l'inscription de 709 738,81 € à l'article de 61523 alors que les dépenses ont été faites à hauteur de 425 188,61 €. Il demande si cela est dû au très bon état des voiries et s'il n'y a plus de travaux à faire.

*Thierry Hébert* répond tout simplement que les travaux ont été moins chers que les prix estimatifs.

*Romuald Trabouillet* propose alors de diminuer la somme relative aux travaux, inscrite pour l'année 2015, afin de ne pas augmenter les impôts.

*Thierry Hébert* répond que les crédits n'ont pas été utilisés en totalité, grâce à un hiver peu rigoureux et qu'il convient justement, d'entretenir régulièrement cette voirie.

### **Erosion**

*Dominique Magnier*, Vice-président en charge de l'érosion, présente les éléments budgétaires du service « Erosion ».

### **Tourisme**

*François Rouillard*, Vice-président en charge du « tourisme », présente les éléments budgétaires du service « Tourisme ».

### **Communication**

*François Rouillard*, Vice-président en charge de la « communication », présente les éléments budgétaires du service « TIC-Communication ».

### **Culture (Festival et l'Espace Trianon)**

*Rose-France Delaire*, Vice-présidente en charge de la « culture » présente les éléments budgétaires du service « Culture » et informe l'Assemblée de la proposition de la commission « culturelle » réunie en urgence ce 10 avril courant. En raison des restrictions budgétaires 2015 d'une part, et d'autre part du temps imparti à ce jour pour mener à bien la programmation et surtout de trouver une tête d'affiche afin d'attirer le plus de monde possible, le Festival n'aura pas lieu cette année mais en 2016 et nous nous orientons vers un festival biannuel.

### **Aménagement de l'espace (OPAH et Eolien)**

*Jean-Jacques Stoter*, Vice-président en charge de l'Aménagement de l'espace, présente les éléments budgétaires du service « Aménagement de l'espace ».

*Yannick Dumeige*, commune de Bussy-les-Poix, demande si la Communauté de Communes intervient dans les projets de développement « éolien » qui se font sur le territoire communautaire.

Il lui est répondu que non, car à ce jour la « zone de développement éolien » - ZDE, qui avait été définie n'est plus d'actualité, en effet la Loi « Brottes » du 12 mars 2013 a totalement libéralisé l'implantation de l'éolien.

*Jean-Marc Labesse*, commune de Quevauvillers, voudrait connaître la position de la Communauté de Communes quant à la position de l'ancien maire d'Amiens de bloquer le développement des emplois commerciaux dans le Sud de la métropole pour favoriser le Nord.

Jean-Jacques Stoter dit qu'il n'est pas de sa position de répondre à cette question et qu'il laissera le Président s'exprimer sur ce sujet. Cependant, il souhaite rectifier deux petites imperfections dans le propos tenu, il ne s'agit pas d'un « plan d'aménagement du maire d'Amiens, qui soit actuel ou futur », mais d'un schéma de cohérence territoriale pour le grand amiénois et second point, les élus

qui se sont exprimés, ne sont pas les élus de la métropole, mais les élus du Syndicat Mixte du Grand Amiénois qui ont acté à une très large majorité ce schéma de cohérence, schéma que chaque mairie possède en ses murs.

Le Président souligne que la position de la Communauté de Communes est aujourd'hui gelée, puisque le développement commercial est au nord d'Amiens et que sur notre zone d'activité est préconisé du développement économique à vocation plutôt de loisirs.

Bien évidemment, il va être vigilant quant à l'hypothèse que le DAC soit modifié, et si Amiens devait se développer à proximité des Ets Deboffe à 10 kms de chez nous, et nous ne rien faire, il faudra peut-être se poser la question.

## **Urbanisme**

*Jannick Lefeuvre, Vice-président en charge de l'Urbanisme, présente les éléments budgétaires du service « Urbanisme ».*

### **Relais d'Assistantes Maternelles (RAM)**

*James Froidure, Vice-président en charge de la Petite Enfance, présente les éléments budgétaires du service « Petite Enfance - RAM ».*

### **Halte-Garderie Itinérante (HGI)**

*James Froidure, Vice-président en charge de la Petite Enfance, présente les éléments budgétaires du service « Petite Enfance - HGI ».*

### **Crèche**

*James Froidure, Vice-président en charge de la Petite Enfance, présente les éléments budgétaires du service « Petite Enfance - Crèche ».*

### **Jeunesse**

*James Froidure, Vice-président en charge de la Petite Enfance, présente les éléments budgétaires du service « Petite Enfance - Petite Enfance - Jeunesse ».*

### **Piscine**

*Emmanuelle Bissieux, Directrice Générale Adjointe, en raison de l'absence de François Thiverny, (Vice-président en charge de la piscine), présente les éléments budgétaires du service « Piscine ».*

*Sylvain Charbonnier, commune de Molliens-Dreuil demande au Président de bien vouloir rappeler le montant total des travaux du futur équipement aquatique. Il est lui répondu 8 500 000 €.*

### **Sont également présentées les opérations suivantes :**

- Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Quevauvillers par Serge Zacharewicz
- Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Molliens-Dreuil par Serge Zacharewicz
- Le pôle médicosocial d'Hornoy-le-Bourg par Serge Zacharewicz.

***Suite à cette présentation, le Président propose à l'Assemblée de voter les éléments relatifs au budget 2015.***

#### **5.1. Budget principal : compte administratif 2014**

Le compte administratif est présenté par chapitre, lequel est arrêté comme suit :

▪ Dépenses de fonctionnement .....	6 738 908,06 €
▪ Recettes de fonctionnement .....	8 133 690,90 €
▪ Excédent antérieur reporté de fonctionnement .....	523 102,18 €
▪ Dépenses d'investissement .....	5 806 794,07 €
▪ Recettes d'investissement .....	5 730 842,24 €
▪ Solde d'exécution reporté en dépenses d'investissement ...	- 988 699,34 €

*Albert Noblesse, commune d'Airaines fait remarquer qu'il n'est pas favorable à la hausse d'impôt proposée.*

Le Président souligne que le bureau a estimé que compte tenu des investissements, il était important de poursuivre nos travaux, d'être prudents et de penser à l'avenir.

*Sylvain Charbonnier, commune de Molliens-Dreuil voudrait confirmer sa lecture relative aux dépenses de fonctionnement. D'un montant stabilisé aux alentours de 8 500 000 € avec une diminution de 400 000 € sur le virement à la section « investissement », on maintient un niveau de dépense équivalent. Donc à l'heure où les recettes diminuent, ne fallait-il pas diminuer d'autant les dépenses car cette hausse d'impôt ne donne pas un bon message.*

Le Président rappelle que la Communauté de Communes est restée trois années sans augmenter les impôts.

Serge Zacharewicz, directeur général des services, tient à souligner que dans le cadre de l'élaboration du budget, il a été demandé à l'ensemble des services de réduire leurs dépenses de fonctionnement de 20%. Toutefois, il y a poste qui est incompressible, il s'agit de celui affectant la masse salariale, où il est à noter +300 000 € par rapport à l'année dernière, portant notamment sur la création de postes sur lesquels l'Assemblée aura à se prononcer prochainement.

Romuald Trabouillet revient sur l'augmentation de 3,35%. La somme de 100 000 € lui paraît infime par rapport à la situation, de la diminution de 600 000 € des dotations de l'Etat. La situation est compliquée pour tout le monde et les communes vont peut-être aussi réfléchir à des augmentations d'impôts. Aujourd'hui, il ne voit pas le côté indispensable d'augmenter au niveau de la Communauté de Communes car 100 000 € sur un budget de 8 000 000 € c'est bien peu. De plus, sachant qu'on a déjà gagné 42 000 € sur le Festival, reste 60 000 € à trouver et que sur 10 budgets, il suffit de gagner 6 000 € par budget et on a les 100 000 € pour cette année.

Monsieur Desfosses rappelle qu'une baisse de la DGF d'un montant de 165 000 € est déjà annoncée pour l'année prochaine et pour 2017 une diminution des dotations de 530 873 €, qu'il convient donc d'anticiper.

N'ayant aucune remarque, le Président cède la présidence à Jannick Lefeuvre, Vice-président de la CCSOA, pour le vote du Compte Administratif 2014.

Le Président ne prend pas part au vote du compte administratif et quitte la séance.

Jannick Lefeuvre soumet au vote du Conseil Communautaire le compte administratif 2014.

**Le Conseil Communautaire unanime adopte le compte administratif 2014 tel que présenté.**

#### **5.2. Budget principal : compte de gestion du receveur**

Le Président regagne la séance et propose, considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif et du compte de gestion du Receveur, d'adopter le compte de gestion 2014.

**Le Conseil Communautaire unanime adopte le compte de gestion du receveur pour l'année 2014.**

#### **5.3. Budget principal : affectation du résultat**

Le Président présente les résultats par section et propose d'affecter la somme de 1 000 000,00 € au compte 1068 de la section d'investissement afin de solder le besoin de financement 2014, et de provisionner le différentiel soit 648 380,41 € pour les dépenses d'investissement 2015. Le solde de 917 885,02 € sera inscrit au compte R 002 de la section de fonctionnement au titre du budget primitif 2015.

**Le Conseil Communautaire unanime décide d'affecter le résultat 2014 tel que présenté.**

#### **5.4. Clé de répartition**

Le Président donne lecture à l'Assemblée des chiffres de la clé de répartition des charges de fonctionnement de la CCSOA et propose à l'Assemblée de se prononcer sur la participation des budgets annexes et des sections au budget principal, telle que le prévoit la clé de répartition des charges et souligne qu'aucune évolution de cette clé de répartition n'est à noter par rapport à 2014.

En l'absence de question, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

**Le Conseil Communautaire unanime invite son Président à procéder aux mouvements de crédits portant sur les participations entre budgets en fin d'exercice.**

#### **5.4. Fixation des taux de fiscalité directe 2015**

Le Président propose à l'Assemblée au regard de la stagnation du produit fiscal et de la baisse de la dotation d'intercommunalité, une variation à la hausse des 4 taxes qui pourrait se traduire ainsi :

	2014	2015
<b>TH</b>	<b>7,50</b>	<b>7,76</b>
<b>FB</b>	<b>5,65</b>	<b>5,85</b>
<b>FNB</b>	<b>10,71</b>	<b>11,09</b>
<b>CFE</b>	<b>5,58</b>	<b>5,78</b>

En l'absence de nouvelles questions, le Président soumet au vote la fixation des taux de fiscalité directe 2015.

**Après avoir ouï l'exposé de son Président, le Conseil le Conseil Communautaire par 63 voix POUR, 6 voix CONTRE (Sylvain CHARBONNIER, Albert NOBLESSE, Vincent VILTART, Gérard GAILLET, Gérard CELISSE et Jean-Pierre DEMARQUET) et 7 ABSTENTIONS (Thierry FORMET, Jean-Marie SNAUWAERT, Philippe BOSREDON, Linda BON, Alain DESBIENDRAS, Michel CORDIER et Paulette LOEUILLET), fixe les taux communautaires pour 2015 et les fixe ainsi qu'il suit :**

- Taxe d'habitation .....	7,76 %
- Foncier bâti .....	5,85 %
- Foncier non bâti .....	11,09 %
- Cotisation Foncière Entreprise .....	5,78 %

#### **5.5. Budget principal : budget primitif 2015**

Le Président présente le budget principal qui s'équilibre à hauteur de :

- Section de fonctionnement .....	8 459 489,26 €
- Section d'investissement .....	12 253 180,66 €

En l'absence de question, le Président soumet le budget primitif 2015 au vote du Conseil Communautaire.

**Le Conseil Communautaire unanime arrête le budget primitif du budget principal 2015 tel que présenté.**

### **6. Suspension de séance – reprise de la session le 15 avril 2015 à 19h00 en la salle des Fêtes de Fresnoy-au-Val.**

**Délégués titulaires** : NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, ROUILLARD François, FORMET Thierry, LENEL Marcel, SOUMILLON Gilles, VAN DYCKE Roseline, HEBERT Thierry, DESBIENDRAS Alain, DUPUIS Éric, MICHEL Géraldine, IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, POIRE Jean-Paul, DUTITRE Philippe, GUILBERT Jackie, LESUR Alain, CELISSE Gérard, STOTER Jean-Jacques, BOUCRY Firmin, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, CHOPIN Jean-Pierre, LOUIS Claude, DE SAINT GERMAIN Lyliane, LOUART Usmée, CHELLE POIRET Sabine, FURGEROT Christian, TEN Alexis, DESFOSSÉS Alain, VASSEUR Dany, BODERAU Etienne, FROIDURE James, PASCHAL Benoît, SANGNIER Bertille, DOINEL Richard, LEFEUVRE Jannick, BOSREDON Philippe, DESPREAUX Xavier, AVET Hubert, NOPPE Robert, BLAREL Marc, GERAUX Christophe, CHARBONNIER Sylvain, COSETTE Jean-Paul, TURLLOT Jean-Marie, MAGNIER Dominique, DEMARQUET Jean-Pierre, QUILLET Jean-Claude, SAELENS Willy, DELAIRE Rose-France, LEDAIN Rose-Marie, AUZOU Emmanuel, DEWAELE Marc, DUFEUILLE Martine, LABESSE Jean-Marc, NOUGEIN Laurence, GAILLET Gérard, CAUX Gaël, VILTART Vincent, CORDIER Michel, LEROY Loïc, CALIPPE Sylviane, HESSE Hervé, MORAIN Bernard, WATELAIN Philippe, HETROY Maxime.

**Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires** : LERICQUE Jean-Claude (suppléant de GOETHALS Eddy), DRUOT Patrick (suppléant de LOUVARD Annie), PERTRISSARD Lucette (suppléante de DOINEL Michel), PLANQUETTE Daniel (suppléant de MICHAUX Colette).

**Délégué titulaire ayant donné pouvoir** : LOEUILLET Paulette (pouvoir à BAILLEUL Dominique), VAUDET Déborah (pouvoir à NOBLESSE Bernard, TRABOUILLET Romuald (pouvoir DELAIRE Rose-France), LECLERCQ Geneviève (pouvoir à LEDAIN Rose-Marie) et D'HAILLECOURT Bernard (pouvoir à AUZOU Emmanuel).

**Etaient absents ou excusés** : THIVERNY François, DUMEIGE Yannick, GUILBERT Joël, SINOQUET Céline, MORARD Jérémie, DENEUX Gérard, PERIMONY Yves, LECLERE Jean-Claude, SNAUWAERT Jean-Marie, DESMAREST Gérard et MARIAGE Bruno.

**Secrétaire de séance** : Gaël CAUX.

*Le Président invite chaque vice-président à présenter les éléments budgétaires de leur budget, à la fois le compte administratif 2014 et la proposition de budget primitif 2015.*

## **7. FINANCES/BUDGETS ANNEXES**

Marc Dewaele demande à l'Assemblée de prendre le temps de lire les pages 15 et 16 concernant l'activité de la plateforme de mobilité.

### **7.1. Budget plateforme de mobilité : compte administratif 2014**

Le compte administratif est présenté par chapitre, lequel est arrêté comme suit :

▪ Dépenses de fonctionnement .....	2 029 753,99 €
▪ Recettes de fonctionnement .....	2 226 192,94 €
▪ Excédent antérieur reporté de fonctionnement .....	78 735,45 €
▪ Dépenses d'investissement .....	1 070 554,56 €
▪ Recettes d'investissement .....	746 476,35 €
▪ Solde d'exécution reporté en dépenses d'investissement...	- 198 938,97 €

N'ayant aucune remarque, le Président cède la présidence à Jannick Lefeuvre, Vice-président de la CCSOA, pour le vote du Compte Administratif 2014.

Le Président ne prend pas part au vote du compte administratif et quitte la séance.

Jannick Lefeuvre soumet au vote du Conseil Communautaire le compte administratif 2014.

**Le Conseil Communautaire unanime adopte le compte administratif 2014 tel que présenté.**

### **7.2. Budget plateforme de mobilité : compte de gestion du Receveur**

Le Président regagne la séance et propose, considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif et du compte de gestion du Receveur, d'adopter le compte de gestion 2014.

**Le Conseil Communautaire unanime adopte le compte de gestion du receveur pour l'année 2014.**

### **7.3. Budget plateforme de mobilité : affectation du résultat**

Le Président présente les résultats par section et propose d'affecter les sommes de 131 997,76 € au compte R 002 de la section de fonctionnement, 523 017,18 € au compte D 001 de la section investissement au titre du budget primitif 2015 et 64 441,19 en réserve R 1064 de la section investissement au titre des plus-values nettes de cessions d'actifs

En l'absence de question, le Président soumet l'affectation du résultat au vote du Conseil Communautaire.

**Le Conseil Communautaire unanime décide d'affecter le résultat 2014 tel que présenté.**

### **7.4. Budget plateforme de mobilité : budget primitif 2015**

Le Président présente le budget principal du budget « Mobilité » qui s'équilibre à hauteur de :

- Section de fonctionnement .....	2 386 741,76 €
- Section d'investissement .....	2 399 781,10 €



En l'absence de question, le Président soumet le budget primitif 2015 du budget « Mobilité » au vote du Conseil Communautaire.

***Le Conseil Communautaire unanime arrête le budget primitif du budget « Mobilité » 2015 tel que présenté.***

#### **7.5. Budget assainissement : compte administratif 2014**

Le compte administratif est présenté par chapitre, lequel est arrêté comme suit :

▪ Dépenses d'exploitation .....	811 596,16 €
▪ Recettes d'exploitation .....	855 209,77 €
▪ Excédent d'exploitation reporté .....	165 147,57 €
▪ Dépenses d'investissement .....	1 098,00 €
▪ Recettes d'investissement .....	11 595,20 €
▪ Solde d'exécution reporté en recettes d'investissement ...	25 178,58 €

N'ayant aucune remarque, le Président cède la présidence à Jannick Lefeuvre, Vice-président de la CCSOA, pour le vote du Compte Administratif 2014.

Le Président ne prend pas part au vote du compte administratif et quitte la séance.

Jannick Lefeuvre soumet au vote du Conseil Communautaire le compte administratif 2014.

***Le Conseil Communautaire unanime adopte le compte administratif 2014 tel que présenté.***

#### **7.6. Budget assainissement : compte de gestion du Receveur**

Le Président regagne la séance et propose, considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif et du compte de gestion du Receveur, d'adopter le compte de gestion 2014.

***Le Conseil Communautaire unanime adopte le compte de gestion du receveur pour l'année 2014.***

#### **7.7. Budget assainissement : affectation du résultat**

Le Président présente les résultats par section et propose d'affecter la somme de 208 761,18 € au compte R002 de la section de fonctionnement et la somme de 35 675,78 € € au compte R001 de la section d'investissement du budget primitif 2015.

*Alain Desbiendras*, commune de Beaucamps-le-Jeune fait part d'une délibération envoyée il y a quatre mois à la CCSOA concernant des habitants de la commune qui souhaitent se mettre à jour dans l'écoulement de leur fosse septique et pour laquelle il est à ce jour sans réponse.

Le Président répond que la commune de Beaucamps-le-Jeune avait été zonée en « assainissement collectif » et qu'il faut aujourd'hui effectuer un nouveau plan de zonage, c'est-à-dire procéder au recrutement d'un bureau d'études, réaliser les études nécessaires à la mise en place d'un zonage d'assainissement non collectif sur le territoire, le soumettre à enquête publique. Lorsqu'il aura été soumis à enquête, il sera opposable aux tiers, et à partir de ce moment-là, les réhabilitations pourront se faire et être subventionnées.

A ce jour, comme la commune est toujours, malgré la délibération, en zonage collectif, les habitants ne peuvent pas être subventionnés pour la réhabilitation pour leur système d'assainissement non collectif. Il s'agit là d'une disposition Agence de l'eau – Artois Picardie qui s'applique et non une disposition communautaire.

*Alain Desbiendras*, souhaite rencontrer la direction de la Communauté à ce sujet.

En l'absence de nouvelles remarques, le Président soumet l'affectation du résultat au vote du Conseil Communautaire.

***Le Conseil Communautaire unanime décide d'affecter le résultat 2014 tel que présenté.***

### **7.8. Budget assainissement : budget primitif 2015**

Le Président présente le budget principal du budget « Mobilité » qui s'équilibre à hauteur de :

- Section d'exploitation .....	824 761,18 €
- Section d'investissement .....	51 111,93 €

En l'absence de question, le Président soumet le budget primitif 2015 du budget « Assainissement » au vote du Conseil Communautaire.

**Le Conseil Communautaire unanime arrête le budget primitif du budget « Assainissement » 2015 tel que présenté.**

### **7.9. Budget Z.A.C : budget primitif 2015**

Le Président informe l'Assemblée qu'il s'agit là d'un nouveau budget annexe créé spécialement pour le suivi de la ZAC « Zone d'Aménagement Concerté » suite à la rupture de convention nous liant à la CCI. Un rendez-vous est attendu très prochainement chez le notaire aux fins de signature pour la récupération des terrains.

Puis, le Président présente le budget principal du budget « ZAC » qui s'équilibre à hauteur de :

- Section de fonctionnement .....	5 221 000,00 €
- Section d'investissement .....	1 749 000,00 €

Jean-Marc Labesse, commune de Quevauvillers demande par rapport à l'inscription de 400 000 € « fouilles archéologiques » quelle est la surface concernée par d'éventuelles fouilles et quelle est la surface dédiée pour la première tranche de travaux à venir ?

Le Président précise qu'il y a des terrains à fouiller et d'autres pas et informe l'Assemblée que plusieurs rendez-vous ont eu lieu avec un investisseur intéressé pour s'installer sur la zone, investisseur spécialisé dans l'agro-alimentaire.

Cette activité produisant beaucoup de déchets, l'installation parallèle d'une usine de méthanisation est propice à l'activité et idéale pour la piscine, pour le mode de chauffage.

Le Président demande à l'assemblée de ne pas ébruiter cette information tant que rien n'est signé.

En l'absence de nouvelles remarques, le Président soumet le budget primitif 2015 du budget « ZAC » au vote du Conseil Communautaire.

**Le Conseil Communautaire unanime arrête le budget primitif du budget « ZAC » 2015 tel que présenté.**

### **7.10. Budget ordures ménagères : compte administratif 2014**

Le compte administratif est présenté par chapitre, lequel est arrêté comme suit :

▪ Dépenses d'exploitation .....	1 838 680,22 €
▪ Recettes d'exploitation .....	1 827 670,90 €
▪ Excédent d'exploitation reporté .....	21 494,60 €
▪ Recettes d'investissement .....	2 867,41 €
▪ Dépenses d'investissement .....	0 €
▪ Solde d'exécution reporté en recette d'investissement ...	2 867,41 €

N'ayant aucune remarque, le Président cède la présidence à Jannick Lefeuvre, Vice-président de la CCSOA, pour le vote du Compte Administratif 2014.

Le Président ne prend pas part au vote du compte administratif et quitte la séance.

Jannick Lefeuvre soumet au vote du Conseil Communautaire le compte administratif 2014.

**Le Conseil Communautaire unanime adopte le compte administratif 2014 tel que présenté.**

### **7.11. Budget ordures ménagères : compte de gestion du Receveur**

Le Président regagne la séance et propose, considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif et du compte de gestion du Receveur, d'adopter le compte de gestion 2014.

***Le Conseil Communautaire unanime adopte le compte de gestion du receveur pour l'année 2014.***

***7.12. Budget ordures ménagères : affectation du résultat***

Le Président présente les résultats par section et propose d'affecter la somme de 10 485,28 € au compte R 002 de la section de fonctionnement et la somme de 5 734,82 € au compte R001 de la section d'investissement du budget primitif 2015.

En l'absence de question, le Président soumet l'affectation du résultat au vote du Conseil Communautaire.

***Le Conseil Communautaire unanime décide d'affecter le résultat 2014 tel que présenté.***

***7.13. Budget ordures ménagères : budget primitif 2015***

Le Président présente le budget principal du budget « Ordures ménagères » qui s'équilibre à hauteur de :

▪ Section de fonctionnement .....	1 952 600,00 €
▪ Section d'investissement .....	5 734,82 €

En l'absence de question, le Président soumet le budget primitif 2015 du budget «Ordures ménagères » au vote du Conseil Communautaire.

***Le Conseil Communautaire unanime arrête le budget primitif du budget « Ordures ménagères » 2015 tel que présenté.***

***7.14. Budget entretien de communes : Compte administratif 2014***

Le compte administratif est présenté par chapitre, lequel est arrêté comme suit :

▪ Dépenses de fonctionnement .....	133 677,07 €
▪ Recettes de fonctionnement .....	132 330,64 €
▪ Excédent de la section de fonctionnement reporté .....	800,94 €
▪ Dépenses d'investissement .....	492,15 €
▪ Recettes d'investissement .....	364,87 €
▪ Excédent d'investissement reporté .....	526,98 €

N'ayant aucune remarque, le Président cède la présidence à Jannick Lefeuvre, Vice-président de la CCSOA, pour le vote du Compte Administratif 2014.

Le Président ne prend pas part au vote du compte administratif et quitte la séance.

Jannick Lefeuvre soumet au vote du Conseil Communautaire le compte administratif 2014.

***Le Conseil Communautaire unanime adopte le compte administratif 2014 tel que présenté.***

***7.15. Budget entretien de communes : compte de gestion du Receveur***

Le Président regagne la séance et propose, considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif et du compte de gestion du Receveur, d'adopter le compte de gestion 2014.

***Le Conseil Communautaire unanime adopte le compte de gestion du receveur pour l'année 2014.***

***7.16. Budget entretien de communes : affectation du résultat***

Le Président présente les résultats par section et propose d'affecter la somme de 545,49 € au D 002 de la section de fonctionnement et la somme de 399,70 € au compte R001 de la section d'investissement au budget primitif 2015.

En l'absence de question, le Président soumet l'affectation du résultat au vote du Conseil Communautaire.

***Le Conseil Communautaire unanime décide d'affecter le résultat 2014 tel que présenté.***

### **7.17. Budget entretien de communes : budget primitif 2015**

Le Président présente le budget principal du budget « Entretien de communes » qui s'équilibre à hauteur de :

- Section de fonctionnement .....	156 043,49 €
- Section d'investissement .....	597,70 €

En l'absence de question, le Président soumet le budget primitif 2015 du budget «Entretien de communes » au vote du Conseil Communautaire.

***Le Conseil Communautaire unanime arrête le budget primitif du budget « Entretien de communes » 2015 tel que présenté.***

### **7.18. Budget prestation informatique : compte administratif 2014**

Le compte administratif est présenté par chapitre, lequel est arrêté comme suit :

▪ Dépenses de fonctionnement .....	60 654,22 €
▪ Recettes de fonctionnement .....	65 603,90 €
▪ Excédent de la section de fonctionnement reporté .....	3 771,88 €
▪ Dépenses d'investissement .....	0 €
▪ Recettes d'investissement .....	125,00 €
▪ Excédent d'investissement reporté .....	125,00 €

N'ayant aucune remarque, le Président cède la présidence à Jannick Lefeuvre, Vice-président de la CCSOA, pour le vote du Compte Administratif 2014.

Le Président ne prend pas part au vote du compte administratif et quitte la séance.

Jannick Lefeuvre soumet au vote du Conseil Communautaire le compte administratif 2014.

***Le Conseil Communautaire unanime adopte le compte administratif 2014 tel que présenté.***

### **7.19. Budget prestation informatique : compte de gestion du Receveur**

Le Président regagne la séance et propose, considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif et du compte de gestion du Receveur, d'adopter le compte de gestion 2014.

***Le Conseil Communautaire unanime adopte le compte de gestion du receveur pour l'année 2014.***

### **7.20. Budget prestation informatique : affectation du résultat**

Le Président présente les résultats par section et propose d'affecter la somme 8 721,56 € au compte R 002 de la section de fonctionnement et la somme de 250,00 € au compte R001 de la section d'investissement du budget primitif 2015.

En l'absence de question, le Président soumet l'affectation du résultat au vote du Conseil Communautaire.

***Le Conseil Communautaire unanime décide d'affecter le résultat 2014 tel que présenté.***

### **7.21. Budget prestation informatique : budget primitif 2015**

Le Président présente le budget principal du budget « Prestation informatique » qui s'équilibre à hauteur de :

- Section de fonctionnement .....	77 350,00 €
- Section d'investissement .....	1 500,00 €

En l'absence de question, le Président soumet le budget primitif 2015 du budget « Prestation informatique » au vote du Conseil Communautaire.

***Le Conseil Communautaire unanime arrête le budget primitif du budget « Prestation informatique » 2015 tel que présenté.***

## 8. DIRECTION

### 8.1. *Modification du tableau indicatif des emplois*

Le Président propose à l'Assemblée de se prononcer sur la création des postes ci-dessous :

- Mobilité : création d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe.
- Equipement aquatique : création d'un poste de technicien cadre B pour le suivi opérationnel des constructions à venir.

N'ayant pas de remarque, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

***Le Conseil Communautaire unanime approuve la modification du tableau indicatif des emplois tel que repris ci-dessus et invite son Président à signer tous actes se rapportant à ces décisions.***

### 8.2. *Réalisation du document unique*

Le Président informe l'Assemblée que compte-tenu du positionnement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale qui refuse que la Communauté de Communes soit porteur financier du document unique pour l'ensemble des communes adhérentes au CT commun, il propose aux communes de constituer un groupement de commandes propre à la CCSOA pour la réalisation de ces documents uniques.

Gilles Soumillon, commune d'Arguël se propose de nous transmettre des modèles de documents uniques.

N'ayant plus d'autres remarques, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

***Le Conseil Communautaire unanime valide la constitution d'un groupement de commandes propre à la CCSOA du fait que le Centre de Gestion refuse que la Communauté de Communes soit porteur pour l'ensemble des communes adhérentes au CT.***

### 8.3. *Adhésion au CPIE*

Le Président informe l'Assemblée que le CPIE a demandé à la CCSOA d'adhérer à leur offre de services moyennant une cotisation calculée sur la base de 0.05€/hab., soit une cotisation de 1 096 € et demande à l'Assemblée d'émettre son avis sur cette adhésion qui intègre également les participations des communes dans la limite des domaines de compétences relevant de la CCSOA.

N'ayant pas de remarque, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

***Le Conseil Communautaire unanime valide l'adhésion de la CCSOA au CPIE pour un montant de 1 096 €.***

## 9. CULTURE

### 9.1. *Le Trianon*

Le Président propose à l'Assemblée d'établir une convention financière avec l'Espace « Trianon » afin d'obtenir le recouvrement de la TVA relative aux travaux de réhabilitation du cinéma.

N'ayant pas de remarque, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

***Le Conseil Communautaire unanime valide la convention financière avec l'Espace « Trianon » pour la récupération de la TVA relative aux travaux de réhabilitation du cinéma.***

### 9.2. *Tarifification du BD Concert*

Le Président informe l'Assemblée que le 18 mai 2015 à 20 heures se déroulera au cinéma le « Trianon » sous l'égide de la CCSOA la projection d'un film accompagnée par un groupe instrumental. Ce concert se situant hors du billet de sortie, il convient d'en fixer la tarification, à savoir 6 € tarif plein et 4 € pour enfant jusqu'à 16 ans.

N'ayant pas de remarque, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

***Le Conseil Communautaire unanime valide la tarification du BD Concert du 18 mai prochain à 6 € tarif plein et 4 € enfant jusqu'à 16 ans.***

## **10. SPANC**

### ***10.1. Formation CERTIPHYTO : demande de remboursement aux communes.***

Le Président informe l'Assemblée qu'une formation « Certiphyto » a été organisée le 19 mars 2015 sous l'égide de la CCSOA et qu'il convient de demander le remboursement aux communes concernées au prorata du nombre d'agents formés.

Le coût s'élève à 190,90 € par agent et sont concernées les communes de :

Moyencourt-les-Poix : 190,90 €	Thieulloy-la-Ville : 190,90 €
Offignies : 190,90 €	Neuville-Coppegueule : 381,80 €
CCSOA : 572,71 €	Airaines : 190,90 €
Lamaronde : 190,90 €	Fluy : 190,90 €

N'ayant pas de remarque, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

***Le Conseil Communautaire unanime après en avoir délibéré valide la demande de remboursement à effectuer auprès des communes concernées par la formation CERTIPHYTO au prorata du nombre d'agents formés.***

## **11. REOM**

### ***11.1. SMIRTOM Picardie OUEST, modification des statuts.***

Le Président rappelle à l'Assemblée que par délibération du 24 mars 2015, le Comité Syndical de Trinoval a délibéré sur sa dénomination visant à substituer SMIRTOM PICARDIE OUEST par TRINOVAL et intégrer la commune de Quesnoy-sur-Airaines parmi les communes membres de la CCSOA, bénéficiant du service de ramassage des ordures ménagères.

Conformément à l'article L 5211-20 du CGCT, les communes et communauté de communes membres du syndicat doivent délibérer sur ces modifications.

N'ayant pas de remarque, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

***Le Conseil communautaire unanime après en avoir délibéré valide la modification des statuts du SMIRTOM Picardie OUEST.***

## **12. Pôle Médico-Social d'Hornoy-le-Bourg**

### ***12.1. Appel à un prestataire de service pour le recrutement d'un praticien médical.***

Le Président informe l'Assemblée que dans le cadre du Pôle Médico-Social d'Hornoy-le-Bourg, les médecins implantés sur la commune ont été contactés afin d'intégrer cette structure. Devant leur refus persistant, différentes solutions ont été mises en œuvre pour recruter un médecin. Aucune d'entre elles n'a pu aboutir. De fait, un contact a été pris avec la société Moving People, laquelle s'engage à nous fournir un médecin pour début décembre au plus tard.

Le coût de la prestation s'élève à un maximum de 11 000 €. La commune d'Hornoy-le-bourg s'engage à dédommager la Communauté de Communes du même montant dans le cadre d'une convention financière à intervenir.

N'ayant pas de remarque, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

***Le Conseil Communautaire unanime après en avoir délibéré autorise le Président à contracter avec Moving People et à revêtir de sa signature la convention à intervenir avec la commune d'Hornoy-le-Bourg.***

### **13. Informations du bureau.**

Le Conseil Communautaire donne acte à son Président des délibérations prises par le bureau :

#### **13.1 Subvention attribuée dans le cadre de l'OPAH.**

- Une subvention de 1 182 € est accordée dans le cadre de l'OPAH à un foyer propriétaire de la commune de WARLUS.

#### **13.2 Carnaval d'Airaines –Edition 2015.**

- Une subvention d'un montant de 2 000 € est accordée à l'Association le « Syndicat d'Airaines » pour l'organisation du Carnaval au titre de l'année 2015.

#### **13.3 Instruction des autorisations du droit des sols**

- L'instruction des permis de construire et des certificats d'urbanisme ne pourra être indissociable.

#### **13.4 Réunion des maires**

- Une réunion des Maires sera organisée le 20 mai prochain à Beaucamps-le-Jeune.

#### **13.5 Réunion des Syndicats des Eaux**

- Une réunion se déroulera le 23 avril prochain à 18 heures.

### **14. Questions supplémentaires**

#### **14.1. Création d'un budget annexe pour la ZAC**

Le Président informe qu'il convient de délibérer afin de procéder à la création du budget annexe de la ZAC et que ce budget sera soumis au régime de la TVA.

N'ayant pas de remarque, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

***Le Conseil Communautaire unanime après en avoir délibéré valide la création du budget annexe pour la ZAC.***

#### **14.2. Participation du SPANC aux travaux de réhabilitation de l'assainissement non collectif.**

Le Président informe l'Assemblée que compte tenu du retrait du Conseil Départemental (ex Conseil Général), au financement des réhabilitations d'assainissement non collectif (taux de participation fixé à 20% du montant des travaux plafonnés à 8 000 € TTC), la commission SPANC propose que la CCSOA subventionne les travaux de réhabilitation à hauteur de 10% du montant des travaux plafonnés à 8 000 € TTC.

N'ayant pas de remarque, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

***Le Conseil Communautaire unanime après en avoir délibéré valide la participation du SPANC aux travaux de réhabilitation de l'ANC suite au désistement du Conseil Départemental.***

### **15. Lieu du prochain conseil communautaire**

Le prochain Conseil Communautaire est fixé à Thieulloy-l'Abbaye.

**Le secrétaire de séance,  
Gaël CAUX**



**Le Président,  
Alain DESFOSSES**

